

Séance du 27 juillet 2006

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** :AFFAIRES FONCIERES - ZAC du Séqué - Cession des terrains ayant fait partie du camping de la Chêneraie au profit de la SEPA

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, vous avez autorisé la signature avec la SEPA de la convention d'aménagement de la ZAC DU SEQUE.

Dans cette convention, il était prévu que le cosignataire acquière à court terme, les terrains de l'ex-camping la Chêneraie faisant partie de la ZAC.

Cette cession reposera sur les parcelles AK 631 (partie ancienne AK 307), AK 630 (partie ancienne AK 193), AK 627 (partie ancienne AK 191), AK 187, AK 188 (partie), AK 145 (partie), AK 144, AK 141, 140, 139, 190, 308, pour une superficie totale de 60 057 m<sup>2</sup>.

Le prix de la cession sera de 1 930 000 € montant compatible avec l'estimation des services fiscaux et correspondant au prix d'acquisition par la Ville de BAYONNE majoré des frais ayant permis la concrétisation de la transaction initiale.

Au vu de cela, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte concrétisant la transaction.

Adopté.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.